

Conseil d'Administration
de la Régie Malouine de l'Eau

LUNDI 1^{ER} JUIN 2026

N/Réf. : JP.VLS.60.06.2026

La réunion s'est ouverte à 18h30 salle du Conseil Municipal de Saint Malo sous la Présidence de Monsieur Daniel DEBAUVE, doyen d'âge.

Nombre de
membres
En exercice : 12
Présents : 12
Ayant donné
procuration : 0
Absent(s) : 0
Votants : 12

Présents : Mme Florence ABADIE, M. Clément BIANCO, M. Maurice BOURRIGAUD, M. Olivier COMPAIN, M. Daniel DEBAUVE, M. Pascal FLAUX, M. Abel KINIE, Mme Carole LE BECHEC, Mme Anne-Katell LE ROUILLE, M. Guillaume PERRIN, M. Jean-François RICHEUX, Mme Céline ROCHE, M. GRAVRAND (CLCV), M. LE FILLEUL (UDAF 35)

Absents excusés : Monsieur Gérard MAVIAN (UFC que Choisir)

Assistaient également : M. PIERRARD, M. HAYS, MME LE SOUDER

Secrétaire de séance : M. ABEL KINIE

ORDRE DU JOUR

- 1- Installation du nouveau Conseil d'Administration, séance ouverte par le doyen de l'assemblée.
 - a. Nomination d'un secrétaire de séance
 - b. Election du ou de la Président(e)
 - c. Election du ou de la Président(e) Délégué(e)
 - d. Détermination du nombre de Vice-Présidents
 - e. Election du ou des Vice-Président(e)s
 - f. Désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)
- 2- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 9 février 2026
- 3- Convention FSL entre la RME et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine (CD35)
- 4- Dégrèvements « Warsmann »
- 5- Non-valeurs
- 6- Informations diverses

1. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'installation du Conseil d'Administration et les différentes élections et désignations associées font l'objet d'un Procès-Verbal spécifique.

Toutefois, les principales étapes sont rapportées ci-après.

Monsieur Guillaume PERRIN, Président sortant, a accueilli les nouveaux membres élus du Conseil d'Administration de la RME.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel DEBAUVE, doyen d'âge et Monsieur Abel KINIE a été désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir constaté que les membres du Conseil d'Administration ont bien été désignés par SMA lors de la séance du 28 avril 2026 (délib n°DEL2026-097) et vérifié que le quorum était atteint, Monsieur Daniel Debauve a fait procéder à un vote à main levée pour installer le nouveau Conseil d'Administration (adopté à l'unanimité).

Il a ensuite été procédé à l'élection du Président de la Régie Malouine de l'EAU. Monsieur Guillaume PERRIN ayant proposé sa candidature, le vote à bulletin secret a été réalisé. Monsieur PERRIN a été élu Président de la Régie Malouine de l'Eau avec 11 voix sur 12 (1 vote blanc).

Monsieur Guillaume PERRIN prend alors immédiatement ses fonctions et la présidence pour la suite de l'installation et du conseil d'administration.

Monsieur Guillaume PERRIN, après avoir brossé l'historique de la RME, a ensuite indiqué que selon l'article 6 des statuts de la RME un Président délégué doit être élu.

Madame Florence ABADIE, seule candidate, a été élue Présidente Déléguée suite à un vote à bulletin secret avec 11 voix sur 12 (1 vote blanc).

Monsieur Guillaume PERRIN, Président, propose ensuite de fixer à 4 le nombre de vice-Présidents comme pour les précédentes mandatures. La proposition de Monsieur PERRIN a été validée par un vote à main levée (adopté à l'unanimité).

Il a ensuite été procédé à l'élection du 1^{ER} Vice-Président. Monsieur Clément BIANCO a proposé sa candidature.

Monsieur Clément BIANCO a été élu 1^{ER} Vice-Président de la Régie Malouine de l'Eau suite à un vote à bulletin secret avec 11 voix sur 12 (1 vote blanc).

Madame Anne- Katell LE ROUILLE et Madame Carole LE BECHEC ont proposé leurs candidatures à l'élection du 2^{ième} Vice-Président.

Madame Anne-Katell LE ROUILLE a été élue 2^{ième} Vice-Présidente de la Régie Malouine de l'Eau suite à un vote à bulletin secret avec 11 voix, Madame Carole LE BECHEC a obtenu 1 voix.

Monsieur Abel KINIE et Madame Carole LE BECHEC ont proposé leurs candidatures à l'élection du 3^{ème} Vice-Président.

Monsieur Abel KINIE a été élu 3^{ème} Vice-président de la Régie Malouine de l'Eau suite à un vote à bulletin secret avec 10 voix, Madame Carole LE BECHEC a obtenu 2 voix.

Madame Céline ROCHE a proposé sa candidature à l'élection du 4^{ème} Vice-président.

Madame Céline ROCHE a été élue 4^{ème} Vice-Présidente de la Régie Malouine de l'Eau suite à un vote à bulletin secret avec 10 voix, Madame Carole LE BECHEC a obtenu 2 voix.

Le résultat de ces différentes élections est donc le suivant :

Président : Monsieur Guillaume PERRIN

Présidente-déléguée : Madame Florence ABADIE

1^{er} Vice-Président : Monsieur Clément BIANCO

2^{ème} Vice-Présidente : Madame Anne-Katell LE ROUILLE

3^{ème} Vice-Président : Monsieur Abel KINIE

4^{ème} Vice-Présidente : Madame Céline ROCHE

Monsieur Guillaume PERRIN informe ensuite les membres du Conseil d'Administration qu'il y a lieu d'élire également les nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il rappelle que la Commission d'Appel d'Offres est composée du Président de la CAO qui est de droit le Directeur et de 4 délégués titulaires et de 4 membres suppléants.

Les candidats sont les suivants :

Titulaires

1 - Anne-Katell LE ROUILLE
2 - Clément BIANCO
3 - Céline ROCHE
4 - Guillaume PERRIN

Suppléants

1 - Abel KINIE
2 - Florence ABADIE
3 - Pascal FLAUX
4 - Maurice BOURRIGAUD

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix cette composition.

Vote : Adopté par 11 voix sur 12 (1 abstention)

Madame Carole LE BECHEC demande pourquoi les associations de consommateurs n'ont pas la possibilité de voter et quelles sont les associations représentées au Conseil.

Monsieur Guillaume PERRIN demande aux membres présents de se présenter, Monsieur GRAVRAND (CLCV) indique que cette association intervient auprès des consommateurs pour ce qui concerne la vie courante, logement, etc.

Monsieur Pierre LE FILLEUL (UDAF) indique que l'UDAF est une institution pour la défense, la représentation et l'accompagnement des familles.

Monsieur Jocelyn Pierrard indique que l'UFC que choisir est également représenté par Monsieur MAVIAN excusé pour ce conseil et que la CNL 35 n'a pour le moment pas donné réponse à la demande de représentativité adressée.

Concernant la possibilité de vote des associations, Monsieur Jocelyn PIERRARD précise que les statuts de la Régie, tels qu'ils ont été votés en 2011 par la ville de Saint-Malo puis en 2017 par SMA, prévoient que les représentants des associations de consommateurs aient une voix consultative.

Madame Carole LE BECHEC demande pourquoi seules des associations de consommateurs sont représentées et pourquoi il n'y aurait pas des associations environnementales comme Eau et rivière par exemple.

Monsieur Guillaume PERRIN répond que les statuts de la RME prévoient que les quatre associations représentées, soient des associations de consommateurs.

La Régie n'ayant pas la compétence production et ayant comme principale mission, la distribution et la facturation de l'eau potable auprès des abonnés, cela semble faire sens.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 FEVRIER 2026

Madame Carole LE BECHEC indique ne pas avoir reçu le CR lors de l'envoi des documents joints à la convocation.

Monsieur Jocelyn PIERRARD précise que le PV du dernier CA, comme l'ensemble des documents se rapportant au conseil du 1^{er} juin étaient disponibles via un lien de téléchargement mis à disposition dans le mail de convocation.

Il propose de vérifier le fonctionnement de ce lien avec les élus n'ayant pas réussi à y accéder.

En l'absence de nouvelle observation, Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix le précédent compte-rendu.

Madame Carole LE BECHEC précise que n'ayant pas pu consulter ce PV elle s'abstient pour le vote.

Vote : Adopté par 11 voix sur 12 (1 abstention)

3. CONVENTION FSL ENTRE LE CONSEIL GENERAL D'ILLE ET VILAINE ET LA RME

Monsieur Jocelyn PIERRARD indique que depuis plusieurs années la RME verse au FSL (fonds de solidarité logement) une aide financière qui vise à aider les personnes rencontrant des difficultés financières.

Il indique que ce dispositif a un double objectif :

⇒ répondre aux besoins d'urgence des personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés pour régulariser les impayés d'eau.

⇒ mettre en œuvre un ensemble d'actions de prévention, d'information et d'observation des impayés d'eau résultant d'une collaboration entre les parties signataires et ayant pour but de permettre aux familles en situation de précarité de mieux maîtriser leur usage de l'eau.

Monsieur Jocelyn PIERRARD précise que ce dispositif est géré directement par le département depuis le 1^{er} janvier 2025 et qu'il est destiné exclusivement à aider les usagers en situation de pauvreté et de précarité à payer leurs factures d'eau.

Monsieur Jocelyn PIERRARD indique qu'en 2025, 91 dossiers ont été validés au titre du FSL pour un montant de 26 024,00 €.

Il rappelle le bilan par année (le nombre et le montant des dossiers validés) depuis 2014.

Bilan FOND SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Année	Contrats	Nombre dossiers validés	montants total perçus	Montant moy / Dossiers	Aide RME
2014	140	319	33 302,11 €	104,40 €	10 000,00 €
2015	198	326	48 226,00 €	147,93 €	15 000,00 €
2016	161	294	47 920,73 €	163,00 €	15 000,00 €
2017	158	247	46 969,91 €	190,16 €	15 000,00 €
2018	98	154	24 114,58 €	156,59 €	15 000,00 €
2019	102	169	30 593,81 €	181,03 €	15 000,00 €
2020	91	156	27 583,71 €	176,82 €	15 000,00 €
2021	97	169	32 578,84 €	192,77 €	15 000,00 €
2022	98	180	32 504,64 €	180,58 €	15 000,00 €
2023	85	148	28 693,04 €	193,87 €	18 000,00 €
2024	104	111	29 085,50 €	262,03 €	18 000,00 €
2025	82	91	26 024,00 €	285,98 €	18 000,00 €

Il indique également que face à l'inflation et à l'augmentation des tarifs de vente d'eau depuis 2022, la RME a augmenté sa contribution au FSL en passant de 15 000 à 18 000 € depuis 2023.

Madame Carole LE BECHEC demande le montant d'une facture moyenne d'eau potable, Monsieur Jocelyn PIERRARD répond que le montant d'une facture annuelle pour 120 m3 est d'environ 600 à 700 euros (Eau potable + Assainissement).

Il précise que les demandes d'aides avec le FSL peuvent être faites sans passer par le CCAS pour un montant de 300 € et qu'au-delà la demande doit passer par le biais du CCAS

Monsieur BOURRIGUAUD demande s'il est possible d'avoir le montant du budget 2026 de la RME. Monsieur Jocelyn PIERRARD lui indique que l'ensemble des documents comptables seront transmis aux membres ainsi que le rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix la convention FSL
Madame Céline ROCHE indique qu'étant donné ses fonctions au sein du Conseil Départemental elle ne prend pas part au vote.

Vote : Adopté par 11 voix sur 12 (1 abstention)

4. DEGREVEMENT WARSMANN

Monsieur PIERRARD explique la notion de Dégrevement Loi WARMANN aux membres du Conseil d'Administration (loi du 17/05/2011 décret 2012-1078 du (24/9/2012) :

1. Seules les fuites après compteur, difficilement détectables sont éligibles
2. Seuls les locaux d'habitation sont concernés
3. Le dispositif s'applique aux "consommations anormales" d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné.
4. L'abonné doit attester de l'existence et la réparation de la fuite par une entreprise de plomberie
5. Délai d'un mois après notification de la surconsommation par la RME pour faire réparer et entamer les démarches.

Il précise que cette loi ne s'applique pas aux abonnés professionnels.

Monsieur Jocelyn PIERRARD présente aux membres la liste des dégrèvements Loi Warsmann.

Le montant s'élève à 1 656,01 € HT pour l'eau potable et 1 915,15 € HT pour l'assainissement, soit un total de 3 571,16 €.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix le montant de ces dégrèvements Loi Warsmann.

Vote : Adopté à l'unanimité (12/12)

5. ADMISSION DES NON VALEURS

Monsieur Jocelyn PIERRARD indique que l'Agent comptable a la possibilité de passer les factures irrécouvrables en non-valeurs afin de constater officiellement qu'une créance client ne sera jamais encaissée.

Madame LE BECHEC demande le nombre de dossiers de non-valeurs par an. Monsieur Jocelyn PIERRARD répond que cela représente environ 0,4% du montant facturé annuellement.

Monsieur Guillaume PERRIN indique que depuis l'application de la Loi Brottes en 2015, la Régie n'a plus le droit de couper l'eau en cas d'impayés et de ce fait, la RME a beaucoup plus de difficultés à récupérer les montants dus.

Monsieur Jocelyn PIERRARD précise qu'après deux années d'adaptation compliquées, les procédures mises en place au sein de la Régie ont permis de minimiser le montant des impayés et en conséquence des non-valeurs.

Madame Anne Katell LE ROUILLE demande si un courrier a été élaboré afin d'aider les abonnés en difficultés à s'orienter vers les services sociaux.

Monsieur Jocelyn PIERRARD répond que des échéanciers sont proposés aux personnes en difficulté et que sur la lettre d'info jointe aux factures il est indiqué qu'en cas de difficultés financières les abonnés peuvent contacter directement un organisme social (CCAS/CDAS) qui pourra les accompagner dans leurs démarches.

Après présentation par Monsieur Jocelyn PIERRARD du tableau récapitulatif, Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix le montant des créances à passer en non-valeurs, soit 27 580,75 € HT (11 794,51 € HT pour l'Eau potable et 15 786,24 € HT pour l'assainissement).

Vote : Adopté à l'unanimité (12/12)

6. INFORMATIONS DIVERSES

TRAVAUX A VENIR

Monsieur Jocelyn PIERRARD informe les membres des travaux à venir :

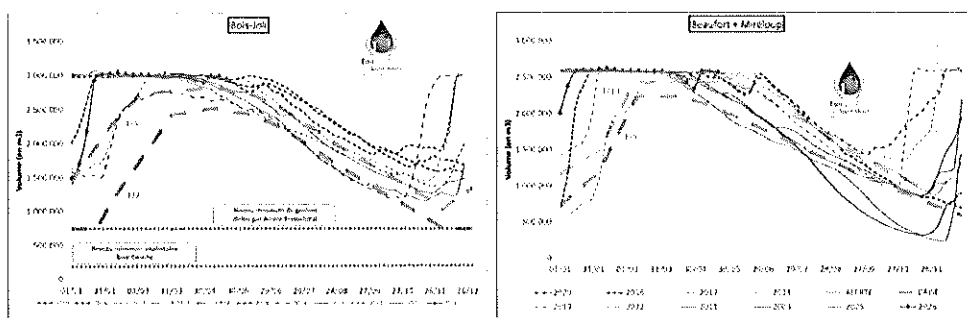
- Rue Pointel
- Rue de la salinette
- Impasse de la vigie

RESSOURCE EN EAU

Monsieur Jocelyn PIERRARD indique que la très faible pluviométrie des mois de mars et avril avait entraîné l'arrêt de surverse des barrages et donc le début de la consommation de nos réserves, laissant craindre un nouvel épisode de sécheresse précoce.

Fort heureusement, les pluies relativement abondantes du mois de mai ont permis de recharger les barrages.

La situation est donc à ce jour meilleure qu'à la même période en 2025 mais reste à surveiller comme tous les ans.



Monsieur RICHEUX intervient en rappelant le fait que nous puissions déjà dans nos réserves d'eau potable. Il précise que malgré les pluies la région malouine ne bénéficie pas assez de stockage et indique l'intérêt de faire de la communication auprès des consommateurs, avec pour objectif de les amener à une consommation consciente de l'eau.

Pour conclure, Monsieur Jocelyn PIERRARD propose aux membres la visite des Locaux de la RME (lors du prochain CA), des réservoirs et suppression de la Croix Désilles par exemple le 29 juin avant le CA (un sondage sera envoyé aux élus pour déterminer la date à retenir) et de l'Usine du Bois Joli (à organiser avec EPSM).

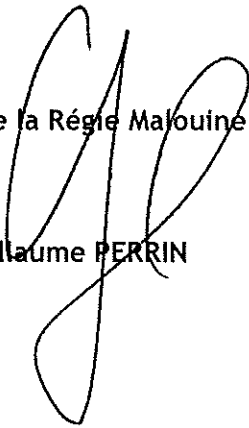
L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20H15

Date de la prochaine réunion

Lundi 29 juin 2026 18h30 Salle de réunion de la RME

Le Président de la Régie Malouine de l'Eau,

Guillaume PERRIN



Le secrétaire de séance,

Abel KINIE

